

## Délibération Nº 2016-46

## Le Conseil d'administration, en sa séance du 27 mai 2016, sous la présidence de Mme Nathalie DOMPNIER, Présidente

Vu le Code de l'éducation et notamment son article L712-3,

les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 11 avril Vu 2014:

## Prend la délibération suivante :

## OBJET : Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 13 avril 2016.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité sous réserve de la modification demandée en séance. intégrée au procès-verbal joint en annexe.

Membres en exercice: 30

Quorum: 16

Présents et représentés : 25

Fait à Lyon, le 30 mai 2016

La Présidente de l'Université Lyon 2

Nathalie DOMPNIER

La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site intranet de l'Université.

dajim@univ-lyon2.fr - www.univ-lyon2.fr